



ACADÉMIE DE MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lettre de consultation en application du Code de la commande publique et du décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions relatives aux seuils et aux avances		
MAPA n° RECT972-2020-04		
1	Identification de l'acheteur	Rectorat de l'académie de Martinique Les Hauts de Terre ville 97279 Schœlcher Cedex
2	Objet de la consultation	Prestation en économie sociale et familiale auprès personnels de l'Académie de Martinique
3	Nomenclature achat	Code GM concerné : 45.05.02 Services sociaux et d'assistance Code CPV : 85310000-5 Services d'action sociale
4	Date limite de remise	Le lundi 30 novembre à 12H (heure de Martinique)
5	Adresse pour l'envoi	cellule.achats@ac-martinique.fr Les candidats sont invités à communiquer une adresse électronique valide
6	Contacts	Claire CRESPIY - 05 96 52 27 86 pour les questions d'ordre administratif Cécile HUBERT - 05 96 52 26 13 pour les questions d'ordre technique
7	Documents à transmettre	1 - La présente lettre de consultation valant acte d'engagement à signer par une personne habilitée <u>Pour l'analyse des offres :</u> 2. Une synthèse de la valeur technique du candidat de 3 pages maximum indiquant notamment ses références et expériences - Compréhension des prestations attendues - Modalités d'organisation des interventions - Profil et expérience Tout document > à 3 pages invalidera l'offre du candidat. <u>Pour la recevabilité administrative en cas d'offre retenue :</u> 4. Un relevé d'identité bancaire 5. Une attestation fiscale de moins de 6 mois attestant la souscription et le paiement aux impôts sur le revenu, sur les sociétés et la TVA. 6. Une attestation de vigilance de moins de 6 mois concernant les déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale (article L. 243-15 du code de sécurité sociale) 7. Une attestation d'assurance au titre de la responsabilité civile encourue à l'occasion de l'exécution du marché 8. Pour les employeurs de 20 salariés au moins, un certificat attestant la régularité au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés délivré par l'Association de gestion du fonds de développement pour l'insertion

		<p>professionnelle des handicapés (Agefhip) OU une attestation sur l'honneur du non assujettissement) (articles 5214-1 à L. 5212-5 du code du travail).</p> <p>9. Une déclaration justifiant que le candidat ne rentre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique</p> <p>10. Une liste nominative des salariés étrangers que la société emploie et qui sont soumis à l'autorisation de travail mentionnée à article L.5221-2 du Code du travail (article D.8254-2 ou D. 8254-5 du Code du travail). Cette liste précisera, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail OU une attestation sur l'honneur du non emploi de salariés étrangers au sein de la société.</p> <p>11. Un extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente datant de moins de 3 mois.</p> <p>12. Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.</p> <p>13. Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.</p>
8	Durée de validité des offres	120 jours
9	Critères de jugement des offres	<p>1 – valeur technique traduite par le mémoire de 3 pages maximum pour 55 %</p> <p>2 – prix HT de la consultation par agent par heure pour 45 %</p>
10	Durée du marché	Année 2021 – Non reconductible.
11	Forme du marché	Marché simple
12	Prix	<p>Prix unitaire par heure de la prestation définie à l'article 19.</p> <p>Prix fermes comprenant tous les frais exposés pour l'exécution des prestations (frais de gestion, frais de déplacement, charges fiscales, parafiscales ou autres...).</p> <p>La mise à disposition de moyens matériels est détaillée dans l'article 21.</p>
13	Modalités de règlement	<p>Dépôt des factures obligatoire sur https://chorus-pro.gouv.fr en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Siret Etat : 110 002 011 00044 - N° service exécutant : RECCHOR972 - Le numéro du Bon de commande Chorus
14	Protection des données	<p>Respect du règlement européen sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans sa rédaction issue de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018.</p> <p>Le titulaire est tenu par un engagement de confidentialité conformément aux règles de déontologie applicables à la profession.</p> <p>En particulier, il s'interdit de communiquer à des tiers, de publier et de présenter au public, de quelque manière que ce soit, tout ou partie du travail effectué dans le cadre des prestations sociales.</p> <p>Ces dispositions resteront en vigueur nonobstant la fin du présent marché par suite d'expiration ou de résiliation, quelle qu'en soit la cause.</p> <p>Les documents et données personnelles collectées seront classés et transmis au services du Rectorat conformément aux directives qui seront communiquées en cours d'exécution du présent marché.</p>

15	Pénalités	Conditions fixées par le CCAG. – FCS à l'exception de son article 14 sur les points suivants sanctionnés par une pénalité forfaitaire de 200 € HT : <ul style="list-style-type: none"> - Non-participation aux réunions 2020 - Retard ou non présentation du bilan annuel avant le 15 décembre.
16	Langue	Langue française obligatoire dans tous documents (loi n° 94-665 du 4 août 1994)
17	Droit	A défaut de conciliation, les litiges éventuels seront portés devant le tribunal territorialement compétent : <p style="text-align: center;">Tribunal administratif de la Martinique 12 rue du Citronnier - Plateau Fofu - CS 17103 97271 Schœlcher Cedex Téléphone : 05 96 71 66 67 - Télécopie : 05 96 63 10 08 Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr</p>
18	Résiliation	Conditions fixées aux articles 39 à 43 du CCAG-FCS. Par dérogation à l'article 33 C.C.A.G.-F.C.S., en cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire ne percevra pas d'indemnité.
<u>Contenu de la prestation attendue</u>		
19	Descriptif de la prestation	La prestation attendue concerne l'accompagnement (entretien individuel, démarches nécessaires, mise en place d'outils ...) ; la prestation intellectuelle (analyse et rédaction) et la participation à des actions collectives (réunions, commission d'actions sociales, formation...). Elle s'évalue dans un maximum de 4 heures par agent toutes prestations confondues. <p><u>Au titre de l'accompagnement individuel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil des agents orientés par l'assistante sociale ou la commission académique d'action sociale CAAS. Cet accueil peut se faire dans les locaux de l'académie ou à titre exceptionnel au domicile. Il s'accompagne d'un recueil de l'adhésion à la démarche d'accompagnement. - Mise en œuvre de conseils et actions éducatives d'ordre budgétaire des agents volontaires de l'éducation nationale. L'approche de la problématique sera globale en prenant en compte l'origine du dysfonctionnement budgétaire, en matière de logement, consommation, alimentation, cadre de vie, santé. - Mise en œuvre d'un accompagnement dans les démarches d'insertion conduisant à l'autonomie financière. - Elaboration d'avis techniques et, le cas échéant, échanges avec l'assistante sociale ayant initié les démarches. <p><u>Au titre de la participation à des actions collectives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation et/ou mise en œuvre d'actions de prévention dans le domaine budgétaire - Contribution aux actions de formation dans le cadre du Plan académique de formation sous forme de vacations supplémentaires - Participation aux réunions de concertation avec le service social des personnels - Réalisation d'un bilan annuel d'activités
20	Conditions d'exécution	Les prestations en économie sociale et familiale seront réalisées exclusivement par des CESF diplômé(e)s d'État et justifiant au minimum d'au moins deux (2) ans d'expérience.

		Afin d'assurer un meilleur suivi des dossiers, l'Académie de Martinique souhaite éviter l'intervention de plusieurs CESF. En cas d'absence imprévisible ou de congés pour une durée > à trois semaines, le titulaire de la présente consultation prend les dispositions nécessaires pour maintenir la continuité du service en organisant un remplacement avec un intervenant de qualification équivalente.
21	Lieu d'exécution	Présentiel en Martinique – Dans ce cas le Rectorat met à disposition une salle de rendez-vous sur réservation assurant la confidentialité des entretiens. Et / ou À distance sur les fuseaux horaires de Martinique GTM-4
	Contrôle des prestations et service fait	Pour les rendez-vous en présentiel, les feuilles d'émargement remises au Rectorat sous un délai de 8 jours suivant à la fin de chaque mois Pour les rendez-vous à distance, une attestation par mail de l'agent concerné. Le Rectorat se réserve le droit de réaliser un contrôle qualitatif des prestations confiées dans le cadre de cette consultation par le biais d'enquêtes auprès des bénéficiaires et d'analyse des rapports rendus.

Proposition du candidat	
Raison ou dénomination sociale	
Numéro de SIRET	
Personne à contacter (nom – fonction – mail et téléphone)	
Prix unitaire HT par heure	
Taux de TVA applicable	
Prix unitaire TTC par heure	

Est acceptée la présente offre, pour valoir acte d'engagement.
Signature du candidat, le

Signature du pouvoir adjudicateur,
Pour le Rectorat, le